



N° 1932 - 21/05/2026
www.maisondelartisan.fr


Maison de l'Artisan
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

Sommaire

Page 2 :

- Retraite anticipée : ça change encore
- Aide au gazole non routier (GNR) pour le BTP

Page 4 :

- Sur nos réseaux : faire des travaux d'accessibilité, ça s'apprend !
- Sur nos réseaux : rencontre U2P / Banque de France

Artisanat du bâtiment : un trimestre à nouveau défavorable qui ne permettra pas d'encaisser un nouveau choc sur les coûts

Après une année 2025 particulièrement dégradée, le premier trimestre 2026 tarde à montrer des signes tangibles de reprise : l'activité des entreprises artisanales du bâtiment est toujours en baisse.

Cette conjoncture défavorable est, de surcroît, aggravée par les conséquences de la guerre au Moyen-Orient qui provoque une remontée brutale des prix de l'énergie et des matériaux. Pour les artisans du bâtiment, c'est la crise de trop. La CAPEB appelle les pouvoirs publics à agir sans attendre un recul plus grave encore et dont le secteur ne se relèverait pas.

Une activité en berne, à nouveau fragilisée par la crise internationale

Au premier trimestre 2026, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment recule encore de 1,5 % en glissement annuel. Le recul atteint -2,5 % dans le neuf et -1 % en entretien-amélioration. Les carnets de commandes s'établissent à 80 jours de travail.

Les travaux de rénovation énergétique, pourtant essentiels pour soutenir l'activité, poursuivent leur recul à -1,5 % pour le sixième trimestre consécutif. Et si certains indicateurs immobiliers se redressent — ventes dans l'ancien, crédits à l'habitat, autorisations et mises en chantier, ils ne se traduisent pas par une amélioration de l'activité des entreprises artisanales.

Un nouveau choc sur les coûts : la crise de trop pour les entreprises artisanales

Dans ce contexte dégradé, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ravivent fortement la volatilité des prix de l'énergie et des matières premières. Ainsi, 3 artisans sur 10 déclarent déjà un impact important ou très important de la hausse des prix du pétrole. Dans 85 % des cas, ce sont les déplacements vers les chantiers qui sont directement affectés ; dans 44 % des cas, les hausses se diffusent via les fournisseurs, les coûts de transport et les matériaux.

Les entreprises artisanales se retrouvent une nouvelle fois exposées à un choc extérieur qu'elles ne maîtrisent pas. Pour beaucoup, il s'agit de la crise de trop, qui s'ajoute à plusieurs années de repli et qui réveille de mauvais souvenirs, la guerre d'Ukraine ayant provoqué en 2022 une hausse moyenne des prix de 30 % qui a été suivie par deux années de récession.

En ce début 2026, les équilibres économiques se détériorent : le solde d'opinion sur la trésorerie recule à -18 points, 25 % des entreprises expriment des besoins de financement (24 000 euros en moyenne), et 19 % constatent une baisse de leurs marges, contre seulement 6 % une hausse. Dans 67 % des cas, cette dégradation est directement liée à la hausse des coûts. Les entreprises artisanales ne peuvent plus absorber ces chocs à répétition.

L'emploi confirme cette évolution préoccupante. Fin 2025, environ 12 200 emplois ont été détruits sur un an dans les entreprises de moins de 10 salariés. Les perspectives restent orientées à la baisse, avec davantage d'entreprises envisageant de réduire leurs effectifs que d'en recruter.





Retraites anticipées : ça change encore

La suspension de la réforme de 2023 modifie la situation de plusieurs catégories de salariés :

Carrière longue

Pour les salariés du secteur privé ayant débuté leur carrière avant 20 ans, l'âge de départ anticipé est modulé selon l'année de naissance :

- ➔ Nés en 1964 : départ à 60 ans et 6 mois
- ➔ Nés entre janvier et novembre 1965 : 60 ans et 9 mois
- ➔ Nés en décembre 1965 : 60 ans et 8 mois
- ➔ Nés entre 1966 et 1969 : il s'agit de l'âge légal de liquidation d'une pension de retraite diminué de 2 ans et 6 mois
- ➔ Nés en 1970 : 61 ans et 9 mois



Travailleurs en situation de handicap

Pour les assurés nés avant le 1^{er} janvier 1973, la durée de cotisation requise pour bénéficier d'un départ anticipé revient au niveau antérieur à la réforme de 2023. Les règles dérogatoires introduites par cette réforme sont supprimées pour ces générations.

Ces nouvelles règles s'appliquent aux pensions prenant effet à partir du 1^{er} septembre 2026.

Aide gazole non routier (GNR) pour le BTP : jusqu'à 4 000 euros pour les petites entreprises

Les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics peuvent bénéficier d'une aide financière exceptionnelle pour compenser la hausse du coût du gazole non routier.

Une aide financière exceptionnelle est mise en place au profit des entreprises du BTP qui utilisent du gazole non routier (GNR). Cette aide compense partiellement la hausse du coût de ce carburant sur le mois de mai 2026.

Pour bénéficier de l'aide, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- ➔ Résidence fiscale française et exercice d'une activité dans un secteur du BTP listé par le décret (maçonnerie, terrassement, charpente, voirie, génie civil, etc.) ;
- ➔ Effectif n'excédant pas 20 salariés ;
- ➔ Chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
- ➔ Immatriculation et activité démarrée au plus tard le 31 mars 2026 ;
- ➔ Entreprise non dissoute (ou non radiée pour une entreprise individuelle) au 31 mars 2026 ;
- ➔ Situation régulière au regard des obligations fiscales et sociales au 31 mars 2026 (pas de procédure collective en cours, pas de dettes impayées au-delà de 1 500 €).

Le montant de l'aide est fixé à 0,20 € par litre de GNR facturé entre le 1^{er} et le 31 mai 2026, avec un plafond de 4 000 € par entreprise.

La demande s'effectue uniquement en ligne, sur impots.gouv.fr, entre le 8 juin et le 3 juillet 2026.

Une procédure de remboursement de l'aide est prévue si, pour l'exercice incluant mai 2026, l'excédent brut d'exploitation (EBE) est positif et représente au moins 98 % de celui de l'exercice précédent (calculé, déduction faite de l'aide). Cette condition ne s'applique qu'au-delà de 600 € d'aide perçue.



AGC CESAME

**Comptabilité
Gestion
Paie**

Partenaire des artisans
depuis 1988

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : damien.ribeiro@upa66.fr

Professionnels :
une protection pensée
pour soutenir votre activité
au quotidien.

**Artisan, commerçant, chef d'entreprise
ou travailleur indépendant : votre
activité repose avant tout sur vous.
Un imprévu peut rapidement fragiliser
votre équilibre financier, mais aussi
celui de vos proches.**

Pour répondre à ces enjeux concrets, Groupama a conçu **Groupama Objectif Prévoyance** : une solution de prévoyance sur mesure, pensée pour accompagner les professionnels à chaque étape de leur parcours.

Entièrement personnalisable, cette offre s'adapte à votre situation, aujourd'hui comme demain. Vous choisissez les garanties les plus pertinentes selon vos besoins :

- ✔ Maintien de revenus en cas d'arrêt de travail
- ✔ Protection de vos proches face aux aléas de la vie
- ✔ Accompagnement dans les moments difficiles

Autant de leviers essentiels pour sécuriser votre activité et avancer avec sérénité. Parce que votre quotidien évolue, votre protection doit pouvoir suivre le rythme.

Groupama Objectif Prévoyance est conçue pour s'ajuster à tout moment : vos garanties évoluent en fonction de vos projets, de vos responsabilités et des réalités de votre métier.

Une approche à la fois pragmatique et humaine, au service de celles et ceux qui entreprennent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama.fr ou bien contacter notre conseiller au 06 87 81 31 99.



Groupama Méditerranée, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Méditerranée - 24 Parc du Golf - BP 10359 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 - 379 834 906 RCS Aix-en-Provence - Emetteur de Certificats Mutualistes. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel - Mars 2026



L'été du Bâtiment
jeudi 18 juin 2026

plus d'infos à venir...





sur nos réseaux

Faire des travaux pour l'accessibilité, ça s'apprend !

La Maison de l'Artisan vous propose le Stage Handibat, une formation dédiée aux professionnels du bâtiment souhaitant mieux comprendre les enjeux liés au handicap et à l'accessibilité.

Programme :

- ➔ Réglementation.
- ➔ besoins des personnes à mobilité réduite.
- ➔ obstacles du quotidien et marché de l'accessibilité.

Dates : 15 et 16 juin 2026

Durée : 14 heures

Lieu : Maison de l'Artisan - Perpignan

Contact & inscriptions : isabelle@maisondelartisan.fr - 04 68 08 19 00



Rencontre U2P / Banque de France

Mardi 19 mai, Patrick Pardo, Président de l'U2P - Union des entreprises de proximité 66 reçoit Monsieur Patrick Garcia, Directeur de la Banque de France dans nos locaux.

L'occasion de faire le point sur la conjoncture dans les entreprises, et notamment dans le secteur de l'Artisanat, mais aussi de parler souveraineté des moyens de paiement et d'envisager d'autres échanges et informations à destination de nos adhérents.



Petites Annonces

VENTE / LOCATION / ACHAT

- ➔ Location-gérance ADS sur la commune de Millas.
 - ➔ Vend une ADS à St Estève.
 - ➔ Vds ADS conventionnée sur la commune de Llupia.
 - ➔ Recherche AMS Ambulance-VSL ou société d'Ambulances-VSL. Contact au 06 85 19 76 12
 - ➔ Vds 2 ADS : Thuir et Ille sur Têt.
 - ➔ Belle entreprise familiale de maçonnerie, rénovation, couverture, isolation sur zone Salanque. Sérieuse réputation acquise depuis sa création il y a 80 ans, confortée par une mention RGE et une clientèle fidèle. Elle développe un CA moyen de 524 000€ sur les trois derniers exercices, assorti d'une vraie rentabilité. Le personnel est qualifié et le fichier client qualitatif. L'entreprise permettrait à un repreneur, idéalement disposant d'une expérience du métier, de démarrer immédiatement une activité, avec un vrai potentiel de développement. Apport de 20% recommandé pour se positionner. Prix de vente : 240K€
 - ➔ Cause départ à la retraite, vend institut de beauté de 60M² à Argelès sur mer à seulement 200m de la plage. Exploité depuis 22 ans, cet établissement bénéficie d'une clientèle fidèle ainsi que d'un emplacement stratégique et rentable dans une zone attractive ouverte toute l'année. Prix de vente : 35K€ Loyer mensuel : 900€
- ➔ Pour toutes informations :
Contact : damien@maisondelartisan.fr

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Sébastien RÉGNIER

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 2^{ème} trimestre 2026

Tirage : 2000 exemplaires